



Global Forum on  
**MIGRATION & DEVELOPMENT**  
Civil Society



**Atteindre les objectifs de migration et de développement**  
*Agir ensemble à la fois sur des solutions mondiales et des actions locales*

# Recommandations

## Repères

## Actions

Journées de la Société Civile 2015, Turquie

 [gfmdcivilsociety.org](http://gfmdcivilsociety.org)

 @GFMD\_CSD

 GFMD Civil Society

**Contexte du Programme de la Société Civile du FMMD 2015**

***Le temps est venu d'opter pour de meilleurs choix et de meilleures solutions  
pour la migration, les droits des migrants et le développement***

Cette brochure présente un ensemble de **10 recommandations, avec les points de repère et les actions correspondantes**, issues des Journées de la Société Civile (JSC) du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) 2015 qui se sont tenues à Istanbul, en Turquie.

Suite à 18 mois d'activités menées sur le terrain dans le monde entier donnant suite au FMMD 2014 tenu en Suède, les Journées de la Société civile du FMMD 2015 ont eu lieu les 12 et 13 octobre en Turquie, précédant l'Espace Commun tenu avec les gouvernements le 14 octobre et les Journées du gouvernement du FMMD tenues les 15 et 16 octobre.

Le FMMD 2015 a eu lieu à un moment - et directement dans la région - où le monde connaît le déplacement forcé de personnes le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale.. En même temps, le FMMD a eu lieu quelques semaines seulement après l'adoption par 193 gouvernements à l'ONU de 17 Objectifs de développement durable (ODD) ambitieux : il s'agit d'un programme de 15 ans à l'échelle planétaire visant à « n'oublier personne », y compris les migrants, quel que soit leur statut migratoire.

Comme pour chaque FMMD depuis 2011, les activités de la société civile du FMMD 2015 ont été organisées par le Bureau de coordination de la Société Civile sous les auspices de la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM), en partenariat avec le Comité directeur international (ISC) composé de 33 organisations de la société civile et de réseaux actifs dans le monde entier dans les domaines de la migration, des droits des migrants et du développement.

Les Journées de la Société Civile du FMMD 2015 ont réuni un nombre record de 339 participants. 225 étaient des délégués de la société civile : dirigeants, praticiens et défenseurs des droits, dont plus de la moitié étaient des migrants ou des membres de la diaspora qui travaillent à la base, aux niveaux national, régional et international à travers toutes les régions du monde. Les délégués ont représenté activement la diversité des associations de droits de l'homme et du développement, des ONG, des associations de migrants et de la diaspora, des organisations confessionnelles et des organisations de travailleurs, des universitaires et du secteur privé ; parmi eux, plus d'un délégué sur trois menait les travaux ou était intervenant aux séances plénières et de travail. 114 autres représentants du gouvernement, des médias, d'autres invités et des observateurs ont également participé aux Journées de la Société Civile. *Voir la figure 1 ci-dessous pour un aperçu des faits saillants de la participation et du programme.*

Sous le titre général « **Atteindre les objectifs de migration et de développement : Mouvement commun pour des solutions globales et des actions locales** », le programme des Journées de la Société Civile du FMMD a été construit afin d'identifier des solutions et des actions visant à

## **Recommandations - Repères - Actions** **Société Civile FMMD 2015**

améliorer la situation dans laquelle les migrants, les familles et les communautés se déplacent, vivent et travaillent. Les participants ont travaillé en combinant séances plénières et travail en petits groupes, et ont examiné avec une attention particulière les progrès qui ont été obtenus au niveau global et local dans la mise en œuvre des [résultats du FMMD 2014](#) et du « [Plan d'action quinquennal en 8 points](#) » que la société civile a lancé en 2013.

Ignacio Packer, secrétaire général de la Fédération internationale Terre des Hommes et président de la Société civile du FMMD 2015, a remis le rapport des Journées de la Société Civile du FMMD 2015 à la cérémonie d'ouverture des Journées du gouvernement. S'adressant à quelque 500 délégués gouvernementaux de plus de 140 pays, ainsi qu'aux délégués de la société civile et aux représentants de haut niveau des Nations Unies et des organismes internationaux, M. Packer a parlé des meilleurs choix à prendre dans les politiques et les pratiques en matière de migration et de développement. La société civile « *rejette catégoriquement les éléments de construction d'une politique de migration fondée sur les préjugés et la peur, les murs, les barbelés et les prisons, les stéréotypes, les « nous » et les « eux ». [...] Ce ne sont pas les seuls choix possibles !* » Les choix doivent être basés sur des preuves et des valeurs, sur la réalité et non sur des hypothèses ; ils doivent par ailleurs reposer sur des valeurs fondées sur le plein respect des droits humains des migrants. M. Packer a souligné « *l'importance, en matière d'auto-détermination et de représentation, des femmes migrantes et de la diaspora des migrants, où que ce soit* » et le fait que « *les faits démontrent avec évidence que c'est l'accès aux droits de l'homme qui fait toute la différence, l'accès non seulement à la protection mais également au développement humain économique, à l'inclusion sociale et à des sociétés plus saines* ».

La présente brochure, qui puise dans ce rapport ainsi que dans les exposés des rapporteurs de la société civile qui ont été présentés lors des séances de travail et dans les rapports sur les femmes et sur les enfants, présente les **10 principales recommandations de la société civile, ainsi que les repères et les actions correspondantes**.

1. **Sur le recrutement** : Réformer les politiques et les pratiques de recrutement des travailleurs migrants afin de protéger et autonomiser les travailleurs migrants
2. **Sur l'emploi** : Réformer les politiques et les pratiques d'emploi de travailleurs migrants en vue de protéger et autonomiser les travailleurs migrants
3. **Sur le transit et la crise** : Assurer une protection et des solutions pour les migrants en situation de crise et en situation de transit basées sur la priorité des besoins, les droits de l'homme et le développement humain
4. **Sur la migration forcée** : Apporter aux migrants forcés des solutions à court et à long terme reposant sur le développement humain
5. **Sur la xénophobie et l'inclusion sociale** : Lutter contre la xénophobie et matérialiser l'inclusion sociale des migrants et de la diaspora dans les sociétés
6. **Sur l'action des migrants pour le développement** : Faciliter l'action de la diaspora et des migrants pour le développement à travers la création d'emplois, l'entrepreneuriat social et la défense des politiques publiques

*Recommandations - Repères - Actions*  
*Société Civile FMMD 2015*

7. **Sur l'Agenda 2030 de l'ONU** : Créer des indicateurs plus riches, mettre en œuvre et contrôler la mise en œuvre de l'Agenda du développement durable des Nations Unies « chez soi » et inclure la société civile dans ce processus
8. **Sur les enfants** : Protéger et donner aux enfants les moyens de défense nécessaires dans les contextes de migration pour assurer leurs droits humains et leur développement humain
9. **Sur les femmes** : Garantir et promouvoir les droits humains et le développement humain des femmes dans les contextes de migration
10. **Sur la gouvernance** : Garantir à la société civile la place qui lui revient et la coresponsabilité dans la gouvernance aux niveaux local, national, régional et mondial ; y compris dans la gouvernance et l'avenir du FMMD

**Recommandations - Repères - Actions**  
**Société Civile FMMD 2015**

**Figure 1 : Aperçu des Journées de la Société Civile du FMMD 2015**

**Délégués de la société civile et autres participants**

- **339** participants au total, **225** délégués de la société civile :
  - o **86** d'entre eux sont intervenus dans le cadre du programme des Journées de la Société Civile
  - o **169** femmes, **170** hommes
- Sur les 225 délégués de la société civile :
  - o **48** migrants et **97** représentants des organisations dirigées par des migrants ou la diaspora
  - o **76** ONG de migrants / de la diaspora, **57** organisations des droits de l'homme, **39** groupes de développement, **26** universitaires, **22** organisations syndicales et **5** représentants du secteur privé
  - o **36** provenant des Amériques, **49** d'Asie-Pacifique, **50** d'Afrique; **71** d'Europe ; **19** organisations de la société civile turque
- **82** observateurs d'organisations régionales et internationales
- **8** représentants des médias
- **24** représentants des gouvernements de **11** pays

**Aperçu du programme et caractéristiques particulières**

- **Débat en plénière** sur la *Migration sûre : les causes profondes, les choix d'itinéraires et les alternatives à la migration forcée et dangereuse*, avec des témoignages personnels, de la poésie et des voies à explorer proposées par les migrants, la société civile et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales Peter Sutherland.
- **Sessions de travail parallèles et, pour la première fois, des documents d'action relatifs à :**
  - o *L'agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable et sa signification pour les migrants*
  - o *protection des migrants se déplaçant dans des situations de crise et de transit*
  - o *solutions de développement pour les migrants forcés*
  - o *réforme des pratiques de recrutement et d'emploi pour les travailleurs migrants*
  - o *action des migrants et de la diaspora pour la création d'emplois et l'entrepreneuriat social*
  - o *xénophobie et inclusion sociale*
- **Pour la 1<sup>ère</sup> fois, trois sessions extraordinaires** mettant en lumière :
  - o *protection et solutions durables pour les réfugiés syriens*
  - o *enfants dans le contexte de la migration*
  - o *commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants*
- **Pour la 1<sup>ère</sup> fois, une femme rapporteur** et un **enfant rapporteur** rendent compte de la façon dont des questions relatives aux femmes et aux enfants dans le contexte de la migration ont été présentées dans les différentes sessions, en donnant des recommandations
- Présentation du **1<sup>er</sup> Rapport mondial "Mouvement" et de l'enquête menée auprès des membres du réseau MADE** - une évaluation indépendante (basée sur 350 répondants à travers le monde) des priorités, des progrès et de l'impact pour les migrants, des droits des migrants et développement d'un plan quinquennal en 8 points de la société civile (à partir de 2013)

## **Recommandation 1 - sur le recrutement**

Sur le recrutement : Réformer les politiques et les pratiques de recrutement afin de protéger et autonomiser les travailleurs migrants

## **Recommandation 2 - sur l'emploi**

Réformer les politiques et les pratiques d'emploi en vue de protéger et autonomiser les travailleurs migrants

*Conformément aux points 7 et 8 du Plan d'action quinquennal en 8 points de la société civile*

En s'appuyant sur la dynamique récente à l'égard de certaines de ces problématiques, la société civile appelle les gouvernements à :

- travailler plus sérieusement ensemble dans le cadre de partenariats internationaux, régionaux et bilatéraux afin d'imposer la transparence dans le recrutement international de travailleurs et d'inclure la société civile directement dans ces partenariats et les négociations.
- améliorer l'octroi de licences, la réglementation et la surveillance des acteurs de recrutement, et publier des données sur ce sujet.
- adopter et appliquer une législation qui interdit que des frais de recrutement soient imposés aux travailleurs ; lutter contre le travail forcé, la substitution de contractants et la rétention de passeports ; prévoir le règlement des différends, le recours en justice et une justice mobile ('portable justice' en anglais) pour les travailleurs migrants, indépendamment de leur statut.
- former adéquatement leurs missions à l'étranger et leur attribuer des moyens adéquats pour être en mesure d'aider mieux « leurs » travailleurs migrants en leur apportant protection et autonomisation.
- assurer un travail décent dans les pays d'origine et de destination.
- faire respecter les normes fondamentales du travail, y compris la liberté d'association, le droit de négociation collective, l'égalité des salaires et des conditions de travail sûres.
- mettre fin aux régimes de visa et aux systèmes qui lient le travailleur migrant à un employeur, car cela crée des conditions favorables d'exploitation des travailleurs par les employeurs. Au lieu de cela, les gouvernements doivent accorder la mobilité du marché du travail aux travailleurs au niveau national, tout en travaillant au sein de blocs régionaux à la mise en œuvre progressive de régimes de mobilité pour tous les travailleurs.

Dans le même temps, la société civile **invite le secteur privé à :**

- adopter et appliquer des ressources humaines éthiques et des normes de passation des marchés qui favorisent l'embauche directe.
- interdire les frais de recrutement imposés aux travailleurs.

**Recommandations - Repères - Actions**  
**Société Civile FMMD 2015**

- respecter et élargir la protection des droits du travail des travailleurs, y compris dans les chaînes d'approvisionnement.
- travailler de concert avec la société civile et les syndicats sur l'amélioration et le suivi de ces normes ; le gouvernement peut favoriser la création de cet espace.

**Repères permettant de mesurer les progrès accomplis :**

- Augmentation du nombre de pays qui ont ratifié et appliqué les conventions de l'ONU et de l'OIT pertinentes relatives aux migrants, en particulier la Convention des Nations Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ainsi que la convention n° 181 de l'OIT (agences d'emploi privées), n° 189 (travailleurs domestiques), n° 97 (migration pour l'emploi), n° 143 (travailleurs migrants - révision), n° 182 (les pires formes de travail des enfants), n° 29 (travail forcé) et son protocole.
- Augmentation du nombre de registres nationaux et internationaux et des organismes de réglementation pour les entreprises de recrutement.
- Augmentation du nombre d'accords intergouvernementaux transparents sur le recrutement international des travailleurs qui intègrent des garanties pour la protection des droits des migrants, interdisent les frais de recrutement imposés aux travailleurs, empêchent le remplacement de contratset la rétention de passeports, et contiennent des dispositions juridiques de recours juridiques et de justice mobile ('portable justice' en anglais).

**Actions à prendre par la société civile en matière de recrutement des travailleurs migrants et de l'emploi :**

- Miser sur le succès de l'outil [contratados.org](http://contratados.org) basé sur le même système que « Yelp » visant à renforcer le pouvoir des travailleurs et la transparence en matière de recrutement de travailleurs, avec le concours de la société civile qui intensifie ces efforts en partenariat avec l'OIT, le gouvernement et le secteur privé afin que des outils similaires soient disponibles en plusieurs langues à travers le monde.
- Grâce au Groupe de travail ouvert global de la société civile sur la mobilité de la main d'œuvre et le recrutement et grâce à la campagne pour la réforme du recrutement, la société civile peut renforcer le plaidoyer en rejoignant le mouvement, en diffusant des matériels de campagne et des notes d'orientation au niveau national et en travaillant plus directement avec les organes conventionnels de l'ONU, les rapporteurs spéciaux des Nations Unies et les commissions de l'OIT.
- Les syndicats peuvent unir leurs forces avec les migrants et la société civile plus régulièrement afin de lutter ensemble pour la justice au niveau national et inclure des termes relatifs aux abus de recrutement et à la protection des travailleurs migrants dans les conventions collectives.
- Les organisations de la société civile peuvent renforcer la protection et l'autonomisation des travailleurs migrants actuels et éventuels au moyen de formations et des conseils sur leurs droits humains et sur l'accès à la justice.

### **Recommandation 3 - sur le transit et la crise**

Assurer une protection et des solutions pour les migrants en situation de crise et de transit basées sur la priorité des besoins, des droits de l'homme et du développement humain

### **Recommandation 4 - sur la migration forcée**

Apporter aux migrants forcés des réponses à court terme et des solutions à long terme reposant sur le développement humain

*Conformément aux points 1, 3, 4, 5 et 6 du Plan d'action quinquennal en 8 points de la société civile*

En attirant l'attention sur les pertes tragiques en vies humaines, les disparitions et les abus commis à l'encontre des migrants qui se trouvent *sur la route* et aux frontières partout dans le monde, la société civile **appelle les gouvernements à :**

- faire passer en premier la dignité humaine des personnes, en apportant aux migrants la protection et des solutions reposant sur les besoins, les droits de l'homme et la protection du développement humain, indépendamment de leur statut et de leur pays d'origine.
- renforcer les efforts pour traiter les causes profondes de la migration forcée, y compris la lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique, le manque de moyens de subsistance et de travail décent, ainsi que les conflits et les violations des droits humains dans les pays et les régions d'origine.
- mettre à jour les mandats actuels et renforcer ou créer des *cadres* obligatoires pour couvrir la réalité plus vaste et les besoins des migrants forcés, des pays dans lesquels ils trouvent refuge, et des migrants dans toutes les situations de crise et de transit. Par exemple, en élargissant la portée de l'initiative *Migrants dans les pays en crise* qui est en cours, et la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, éventuellement avec un protocole connexe, en tenant compte de ces aspects qui sont contenus dans la Convention de l'OUA (1969) et dans la Déclaration de Carthagène (1984), qui sont directement pertinents.
- réorienter les politiques et construire des mécanismes pratiques pour une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable, pour ceux qui sont contraints de quitter leur pays ainsi que pour les migrants en quête de travail à l'étranger, en évitant aux migrants de faire des voyages sur des routes dangereuses et coûteuses.
- défier le « caractère temporaire » en offrant des solutions durables à long terme pour ceux qui connaissent la migration forcée, en reconnaissant et en investissant dans leur développement humain et leur potentiel, notamment par le biais de l'accès aux marchés du travail, de l'éducation des enfants, de l'intégration locale, de la réinstallation, du regroupement familial et des voies d'accès à la résidence permanente et à la citoyenneté.



## **Recommandations - Repères - Actions** **Société Civile FMMD 2015**

- reconnaître, protéger et renforcer le rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques et en fournissant une assistance juridique, sociale et humanitaire essentielle aux migrants en situation de crise et de transit
- éviter de criminaliser les organisations aidant les migrants, par exemple, au moyen d'opérations de recherche et de sauvetage, d'assistance médicale, d'abris, de conseil juridique et d'autres services.

La société civile a souligné une fois de plus la nécessité de surveiller et de recueillir des informations sur les mouvements des migrants en situation de crise et de transit, y compris les décès et les disparitions en cours de route et les difficultés rencontrées par les migrants, ventilés par âge et par sexe, afin de développer de meilleures politiques fondées sur des preuves et une communication publique à ce sujet.

### **Repères permettant de mesurer les progrès accomplis :**

- Disponibilité accrue de données ventilées sur la situation des migrants
- Diminution rapide du nombre de migrants qui sont tués, blessés, détenus ou sont victimes de la criminalité en cherchant à franchir les frontières maritimes, terrestres et aériennes.
- Accroissement du nombre d'autorités étatiques et de contrôle des frontières qui sont formées et qui utilisent des outils pour protéger les migrants dans les flux migratoires mixtes, y compris *Les principes et les recommandations sur les droits humains des migrants aux frontières* du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et les lignes directrices sur les *Migrants dans les pays en crise* qui sont en cours d'élaboration.
- Suppression des obstacles juridiques, administratifs et pratiques dans les législations nationales relatives aux organisations offrant une assistance juridique, humanitaire et sociale aux migrants en déplacement.
- Réduction du nombre de personnes déplacées forcées, en abordant les causes profondes de ce déplacement et en offrant des voies légales pour se déplacer.
- Augmenter le nombre de solutions durables pour les migrants en reconnaissant et en investissant dans leur développement humain et leur potentiel, y compris par l'accès à marché du travail, l'éducation des enfants, l'intégration locale, la réinstallation, le regroupement familial et les voies d'accès à la résidence permanente et à la citoyenneté.

### **Actions à prendre par la société civile sur la sécurité humaine et le développement humain pour les migrants en déplacement :**

- Mettre en place un groupe de travail mondial de la société civile et des plates-formes nationales pour développer des outils de plaidoyer et du matériel de formation pour les autorités nationales et locales et la société civile sur (1) la protection des migrants en déplacement et (2) des solutions de développement durable pour les migrants forcés, et relier ces groupes mondiaux et nationaux de la société civile au(x) groupe(s) multipartites comprenant les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé.
- voir aussi la recommandation 5 sur la xénophobie et l'exclusion sociale et sur le rôle de la société civile dans l'encadrement de la migration et le changement de discours.

## **Recommandation 5 - sur la xénophobie et l'inclusion sociale**

Pour lutter contre la xénophobie et matérialiser l'inclusion sociale des migrants et de la diaspora dans les sociétés

*[Au-delà du Plan d'action quinquennal en 8 points de la société civile]*

La lutte contre la xénophobie et pour l'inclusion sociale des migrants et de la diaspora dans les sociétés est une condition préalable au développement, entre autres, de la capacité des migrants et de la diaspora à investir dans le développement de leurs familles, de leurs communautés et de leurs pays. La société civile **appelle les gouvernements à :**

- renforcer les efforts déployés pour lutter contre la xénophobie et la discrimination, par exemple, en adoptant et en appliquant plus vigoureusement la législation contre la discrimination, les crimes haineux et la violence xénophobe ; en intégrant dans les programmes scolaires un enseignement conséquent de l'histoire de la migration et anti-discrimination ; en établissant des dialogues sociaux formels entre les employeurs, les employés et le gouvernement pour lutter contre la xénophobie sur le lieu de travail.
- établir et maintenir des liens réguliers, y compris dans le cadre du FMMD, avec les mécanismes particuliers relatifs aux droits de l'homme et les titulaires de mandat tels que les rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les droits des migrants et contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les intolérances connexes, afin de renforcer et de synthétiser les sujets relatifs à la migration et à la xénophobie dans les processus internationaux.
- assurer l'inclusion sociale des migrants dans les sociétés en leur fournissant l'accès aux services, à la formation linguistique, aux droits de vote locaux et aux voies d'accès à la citoyenneté, en exécutant des travaux particuliers et urgents visant à améliorer l'accès aux soins médicaux et à la justice, y compris l'établissement de « barrières de sécurité » solides entre ces services publics et les autorités de l'immigration.

La société civile a également appelé les médias à prendre des responsabilités en s'abstenant d'utiliser une terminologie abusive, et à contribuer à faire changer la perception à l'égard des migrants et de la diaspora.

### **Repères permettant de mesurer les progrès accomplis :**

- Augmentation du nombre de gouvernements qui mettent en œuvre une législation anti-discrimination
- Augmentation du nombre de pays à travers le monde dotés de programmes d'éducation nationaux qui intègrent l'histoire des migrations et la lutte contre la discrimination.
- Diminution du nombre de cas où des dirigeants politiques et des médias utilisant un langage et des histoires insultantes ou toute autre représentation violente concernant les migrants et la diaspora.
- Augmentation du nombre de politiques et de programmes gouvernementaux qui incluent les migrants en améliorant l'accès aux services, aux droits de vote et à la citoyenneté.

**Les actions que la société civile doit entreprendre contre la xénophobie et pour l'inclusion sociale :**

- MADE (Réseau migration et développement de la société civile) doit coordonner un réseau ou un groupe de travail mondial sur la xénophobie et l'inclusion sociale qui relie les organisations de la société civile avec d'autres acteurs, tels que les chambres de commerce, les médias, les universitaires, les syndicats, les gouvernements.
- Des campagnes menées par la société civile, également en coopération avec les médias, afin d'améliorer l'image des migrants et de la diaspora en tant que porteurs de culture, de diversité et de développement.

## **Recommandation 6 - sur l'action des migrants pour le développement**

Faciliter l'action de la diaspora et des migrants pour le développement par la création d'emplois, l'entrepreneuriat social et la défense des politiques publiques

*Conformément au point 2 du Plan d'action quinquennal en 8 points de la société civile*

Comme les années précédentes, la société civile **invite les gouvernements** à :

- assurer une politique, des cadres et des mécanismes de financement adéquats dans les pays de départ et d'accueil afin de faciliter la contribution de la diaspora et des migrants au développement, y compris par la création d'emplois, l'entrepreneuriat social et la promotion de politiques publiques saines (par exemple relatives à la santé, à l'éducation et aux services sociaux) et de cadres réglementaires, en particulier pour assurer un travail décent dans les petites et moyennes entreprises.
- mettre en place des mécanismes pratiques pour l'investissement et l'esprit d'entreprise de la diaspora, tels que les obligations de la diaspora, les obligations municipales, les fonds de développement de la diaspora, l'accès au partenariat public-privé (PPP) des projets et des initiatives de finances publiques (PFI), l'identification des domaines d'investissement prioritaires.
- inclure l'engagement de la diaspora et des migrants dans les plans de développement locaux et nationaux.

### **Repères permettant de mesurer les progrès accomplis :**

- Les plans de développement nationaux et locaux incluent l'engagement et les ressources de la diaspora et des migrants.
- Des fonds de développement nationaux et mondiaux de la diaspora ont été créés.
- Amélioration de l'accès des migrants et de la diaspora aux mécanismes et aux ressources permettant de créer des entreprises et investir dans le pays d'origine.

### **Actions à prendre par la société civile sur l'action des migrants pour le développement:**

- Renforcer et établir à travers les continents d'autres réseaux transnationaux de la diaspora et des migrants reliés à des réseaux de la société civile dans les pays d'origine ; échanger les connaissances, les bonnes pratiques et travailler ensemble sur les messages et les outils de plaidoyer.
- Développer des outils de plaidoyer pour les réseaux de migrants et de la diaspora visant à travailler avec la société civile locale pour promouvoir des politiques publiques saines, des cadres réglementaires et des mécanismes d'investissement de la diaspora.
- Étendre le champ d'action du réseau de la société civile MADE (Migration et Développement) aux entreprises / initiatives sociales et privées.

## **Recommandation 7 - sur l'Agenda 2030 des Nations Unies**

Façonner des indicateurs inclusifs, mettre en œuvre et suivre l'Agenda du développement durable des Nations Unies « chez soi » et y inclure la société civile

*Conformément au point 1 du Plan d'action quinquennal en 8 points de la société civile*

Maintenant que 193 gouvernements ont adopté à l'unanimité l'Agenda 2030 pour le développement durable avec 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles, qui sont tous pertinents pour les migrants, indépendamment de leur statut, dont au moins 7 explicitement, la société civile **appelle les gouvernements à** :

- agir sans tarder sur leurs engagements afin d'assurer que « personne ne soit laissé pour compte », y compris les migrants, indépendamment de leur statut, et créer un véritable choix entre migrer et ne pas migrer.
- inclure la société civile dans le processus global de développement des indicateurs et des cadres de suivi ; ce processus doit inclure une évaluation critique du rôle que le FMMD pourrait jouer sur l'examen thématique global des buts et des objectifs pertinents relatifs à la migration, et doit envisager un ancrage plus ferme de la migration et du développement au sein du système des Nations Unies.
- commencer à traduire immédiatement l'Agenda 2030 global dans les plans et politiques nationales de développement, y compris à travers l'allocation de ressources suffisantes pour mettre en œuvre ces politiques, définir des indicateurs et des situations de référence et suivre attentivement les progrès. Les données et l'impact doivent être ventilés par âge, sexe et statut migratoire, vu que la mise en œuvre de la quasi-totalité des objectifs aura un impact sur les migrants (par exemple, assurer l'accès à la santé, à l'éducation, à la justice, au travail décent, etc.).

La société civile a souligné la nécessité de créer des initiatives multipartites dès le début au niveau national et local, dans lesquelles tous les acteurs concernés (par exemple, la société civile, le secteur privé, l'exécutif, le parlement) se réuniront pour définir les indicateurs et surveiller la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

**Repères permettant de mesurer les progrès accomplis :**

- Les plans et les politiques de développement nationaux (et locaux) visant à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable comprennent des références explicites à des actions adressées aux migrants et à la migration et y consacrent des ressources adéquates.
- Les indicateurs mondiaux et nationaux pour suivre les progrès incluent explicitement les migrants et la migration ; les données recueillies pour mesurer les progrès sont ventilées par âge, sexe et statut migratoire.
- Le rôle de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des progrès est institutionnalisée aux niveaux mondial et national ainsi que, tout particulièrement, le rôle de la société civile dans l'examen thématique mondial des migrants et des objectifs liés à la migration.

**Actions à prendre par la société civile sur les migrants, la migration et l'Agenda 2030 des Nations Unies :**

- Formuler une position globale de la société civile sur le processus d'examen thématique global des objectifs, cibles et indicateurs liés à la migration qui sera ancrée au sein des Nations Unies et impliquera la société civile, et plaider pour un groupe de travail conjoint de la société civile et du gouvernement MADE/FMMD, assorti d'un calendrier, qui travaillerait sur ce processus d'examen thématique global.
- Le réseau de la société civile MADE (Migration et développement) créera une boîte à outils de plaidoyer et une formation (virtuelle) de plaidoyer sur la migration et l'Agenda 2030 des Nations Unies destinées aux organisations et aux réseaux de la société civile nationale visant à (1) influencer le processus de mise en œuvre des indicateurs mondiaux, et (2) fournir des orientations à plaider pour la formulation de politiques nationales, la mise en œuvre, la budgétisation et l'élaboration d'indicateurs afin d'atteindre les buts et les objectifs liés aux migrants et à la migration aux niveaux nationaux.
- Construire, à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale, des alliances avec d'autres mouvements de justice sociale pour assurer la mise en œuvre effective des buts et des objectifs universels et interconnectés, tels que les alliances avec le réseau Au-delà de 2015, le réseau Action 2015 et l'Appel mondial à l'action contre la pauvreté (AMCP).
- Mener des études de base et rédiger des rapports non officiels sur les progrès et la stagnation.

## **Recommandation 8 - Sur les enfants**

Protéger et autonomiser les enfants dans les contextes de migration pour assurer leurs droits humains et leur développement humain

## **Recommandation 9 - Sur les femmes**

Garantir et promouvoir les droits humains et le développement humain des femmes dans les contextes de migration

*Conformément au point 4 du Plan d'action quinquennal en 8 points de la société civile*

La société civile a appelé toutes les parties prenantes à toujours appliquer une approche sensible au genre et aux enfants lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, dans le but de protéger et promouvoir les droits humains et le développement humain des femmes et des enfants dans des contextes de migration, y compris l'accès à l'éducation, la justice, les soins de santé, la lutte contre la violence et les inégalités salariales fondées sur le sexe.

La société civile **appelle les gouvernements à :**

- se rappeler que les enfants sont d'abord des enfants, et que leurs intérêts doivent être un facteur primordial dans les prises de décisions concernant l'enfant.
- agir sur les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies relatives aux enfants migrants, y compris en mettant fin à la détention d'enfants et des familles.
- ratifier et appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).
- promouvoir et protéger le droit des femmes migrantes de vivre sans violence et adopter des politiques efficaces pour y parvenir.
- respecter l'unité de la famille et assurer le regroupement familial dans les politiques de migration et d'asile.

**Repères permettant de mesurer les progrès accomplis :**

- Augmentation du nombre de politiques de l'État et de la collaboration avec la société civile et le secteur privé afin d'assurer un accès complet et équitable des femmes et des enfants aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau, aux soins sanitaires et à d'autres services selon les Objectifs de développement durable 3, 4 et 5, en incluant la ratification et la mise en œuvre des conventions relatives aux droits des migrants et de la Convention CEDEF dans les indicateurs qui surveillent la mise en œuvre de ces ODD
- Augmentation du nombre de pays qui ratifient et mettent en œuvre la Convention CEDEF et d'autres conventions pertinentes pour la protection et la liberté des femmes.
- Augmentation des politiques d'égalité des sexes dans le milieu de travail.
- Reconnaissance des jeunes filles au pair en tant que travailleurs au sein de la législation nationale du travail.

**Recommandations - Repères - Actions**  
**Société Civile FMMD 2015**

- Augmentation de la délivrance de visas et de la protection des mères et des autres membres de la famille qui vont vers des pays de transit et de destination pour rejoindre des parents proches qu'ils ont perdus lors de leur parcours migratoire.
- Amélioration de la collecte de données sur la migration ventilées par sexe et âge, y compris sur la détention et le trafic.
- Augmentation du nombre de pays qui ratifient et appliquent les recommandations du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant relatives à la fin de la détention des enfants immigrés, au regroupement familial et à l'accès à la justice, à la santé, à l'éducation et à d'autres services pour les enfants.

**Actions à prendre par la société civile sur les femmes et les enfants dans des contextes de migration :**

- Construire des alliances avec les mouvements de la société civile sur les femmes et les enfants
- Prendre systématiquement en compte les droits et besoins de l'enfant et l'égalité entre les sexes dans toutes les activités de programmation et de plaidoyer



## **Recommandation 10 - Sur la gouvernance**

Garantir à la société civile la place qui lui revient et la coresponsabilité dans la gouvernance aux niveaux local, national, régional et mondial, y compris dans la gouvernance et l'avenir du FMMD

*Conformément aux points 5 et 6 du Plan d'action quinquennal en 8 points de la société civile*

La société civile exprime sa profonde préoccupation à propos du rétrécissement de l'espace disponible pour la société civile dans le monde entier, plus de 60 pays ayant voté ou rédigé des lois qui restreignent ses activités, et **appelle les gouvernements** à respecter la place qui revient à la société civile et à sa coresponsabilité dans la gouvernance aux niveaux local, national, régional et mondial, y compris l'avenir du FMMD, la restructuration de l'espace commun et la gouvernance mondiale de la migration au sein de l'ONU, également en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des aspects liés à la migration de l'Agenda du développement durable des Nations Unies 2030.

### **Repères :**

- Augmentation du nombre de gouvernements ayant institutionnalisé le rôle de la société civile dans la migration et dans les politiques de développement, par exemple à travers la création de conseils nationaux de migration et de structures similaires au niveau régional et local.
- La voix et le rôle de la société civile ont été renforcés et davantage institutionnalisés dans le cadre du FMMD, et des discussions sont menées sur l'avenir de la gouvernance mondiale de la migration et du développement.
- *voir également les repères indiqués sous la recommandation 6 de l'Agenda 2030 des Nations Unies*

### **Actions :**

- Le Bureau de coordination de la société civile, le Comité de pilotage international et le réseau de la société civile MADE (Migration et Développement) –coordonneront le *plaidoyer* de la société civile sur l'avenir du FMMD et la gouvernance mondiale de la migration, y compris la mise en œuvre et le suivi des aspects liés à la migration de l'Agenda du développement durable des Nations Unies 2030.
- *voir également les repères indiqués sous la recommandation 6 de l'Agenda 2030 des Nations Unies*

Les activités de la société civile du FMMD 2015 sont organisées par le Bureau de coordination du FMMD de la société civile, sous les auspices de la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM) en partenariat avec une diversité d'ONG, d'organisations syndicales, de migrants, d'associations des migrants, de membres de la communauté universitaire et de membres du secteur privé.

Financement et ressources sont fournis principalement par :



L'Union Européenne



La Commission Internationale  
Catholique pour les Migrations

Les Gouvernements:



Australie



Bangladesh



Allemagne



Pays-Bas



Turquie



Suède



Suisse



Émirats  
Arabes Unis

 [gfmddcivilsociety.org](http://gfmddcivilsociety.org)

 @GFMD\_CSD

 GFMD Civil Society



**MADE**

Migration and Development  
Civil Society Network

Le Bureau de coordination du FMMD de la société civile fait partie du Réseau Migration et Développement de la société civile (MADE)